

Conseils VEFA réservée fin janvier

Par **Aina31**, le **19/04/2020** à **22:02**

Bonjour,

Nous avons signé un contrat de réservation en VEFA pour un appartement le 30 janvier. Dans celui-ci, il était stipulé que nous avons 45 ou 60 jours (ce n'est pas clair) pour renvoyer une offre de prêt signée afin de valider le financement, et que la signature chez le notaire se ferait dans la foulée.

A ce jour, au vu des circonstances (beaucoup de demandes + crise sanitaire), les dossiers auprès des banques sont toujours en cours de constitution. Nous n'avons pas de nouvelles du promoteur depuis le début du confinement.

- Pouvons-nous aller jusqu'au bout de la VEFA ? Si oui, quelles garanties avons-nous en cas de retard de la construction ?

- La livraison est prévue fin 2022 mais rien n'a démarré à ce jour.

- Pouvons-nous encore nous rétracter ? Si oui, pouvons-nous récupérer notre dépôt de garantie (il nous a été demandé de verser 2.500 € sur un compte bloqué) ?

- Pouvons-nous retarder la signature chez le notaire pour après la crise sanitaire ?

Merci d'avance pour vos réponses.